

Compte rendu Conseil Municipal du 12 mai 2006

L'an deux mil six, le douze mai, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, SCHNEIDER, ROSSAT, BOTEY, GRANDGIRARD,
Mmes NORO, HAMRO, BRETON, BARRE, FABRO, LAMY.

Absents non excusés : M. JEANNIN, M. SAIAH

Secrétaire : M. Denis SCHNEIDER

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE

Echange terrain Mme CAYOT / Commune

Pour réaliser la construction de la nouvelle école des pourparlers avaient été entrepris avec Madame CAYOT – GUERRY Françoise.

Madame CAYOT ne souhaitant pas vendre son terrain, un échange a été décidé :

- Madame CAYOT cède à la commune,
 - la parcelle ZC 168 a (anciennement ZC106) soit 61a 69ca,
- la commune cède à Madame CAYOT
 - la parcelle ZB 102 et une partie de la ZB 103 soit 61a 69ca en totalité (ZB 196).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise le Maire à traiter avec Madame CAYOT,
- autorise le règlement des frais de bornage à Monsieur PUCHE
- autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Cet échange se fera sans soulte.

Modification destination des coupes

Il y a lieu d'apporter un modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 04 novembre 2005 concernant la destination des coupes.

La parcelle 9 en amélioration sera bien mise en adjudication des ventes des bois sur pied en 2006.

Quant aux parcelles 5 et 2 elles seront exploitées par la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- maintient la parcelle 9 en adjudication aux ventes de bois sur pied en 2006,
- demande que les parcelles 5 et 2 soient délivrées à la commune en 2006 pour les petits bois et diverses essences. Les feuillus divers seront façonnés et vendu en stères, les grumes de chênes seront mises en vente sur pied aux adjudications de l'automne 2007,
- autorise le maire à signer le contrat de débardage.

Choix de l'entreprise pour « la coordination en matière de sécurité »

Le Maire informe le Conseil Municipal que 4 candidats ont répondu positivement pour réaliser la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé nécessaire à la construction de la nouvelle école.

Après avoir examiné ces dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de confier cette mission à QUALICONSULT selon devis s'élevant à 2 926 € HT,
- autorise le Maire à traiter et à signer tous documents relatifs à cette construction.

Choix de l'entreprise pour « le contrôle technique »

Le Maire informe le Conseil Municipal que 3 candidats ont répondu positivement pour réaliser la mission de contrôle technique nécessaire à la construction de la nouvelle école.

Après avoir examiné ces dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de confier cette mission à QUALICONSULT selon devis s'élevant à 4 200 € HT,
- autorise le Maire à traiter et à signer tous documents relatifs à cette construction.

Embauche agent non titulaire permanent

Pour faire face à une charge de travail suite au départ en retraite de Madame Bernadette HINDERER. Il y a lieu de créer un poste d'agent non titulaire permanent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- crée un poste d'agent non titulaire permanent,
- déclare la vacance de poste au Centre de Gestion,
- fixe à 7 heures la durée hebdomadaire de travail de cet agent,
- autorise le Maire à signer le contrat d'engagement d'un agent non titulaire permanent.

Acquisition canal du Moulin

L'acte de vente BARBEROT – GAY à la commune de Fousse-magne du 19 décembre 1997 prévoyait la vente de diverses parcelles composant le canal du Moulin.

La parcelle C236 le village pour 7a 72ca issue de la division de la parcelle C148, a été omise, il y a lieu afin de régulariser cette cession.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- précise que la commune est toujours acquéreur de la parcelle C236,
- autorise le Maire a traité avec Monsieur et Madame GAY,
- à signer l'acte de cession à venir aux mêmes conditions que celles fixées dans la délibération du 19 décembre 1997.

Bourses scolaires 2005-2006

Chaque année, le Conseil Municipal attribue des bourses scolaires.

Toutes les familles de la commune ainsi que les enfants placés en famille d'accueil qui, répondent à des critères précis se verront attribuer une bourse pour leurs enfants.

L'examen du dossier s'effectuera par la commission des affaires scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Décide** de reconduire l'attribution des bourses scolaires.

☞ **Fixe** les critères d'attribution suivants :

- * Famille non imposable sur les revenus 2004, pour les enfants en famille d'accueil fiche de non-imposition de leurs parents naturels.
- * Enfants inscrits dans un établissement à la rentrée 2005 préparant un diplôme de l'enseignement technique (CAP, BEP, BAC PRO) ou un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou tout autre diplôme de l'enseignement supérieur.

☞ **Fixe** le montant de l'allocation à 50 € par élève concerné.

DDR 2006 concernant la réalisation d'une salle informatique et d'une restauration scolaire

Le Maire expose le projet de réalisation d'une salle informatique et d'une restauration scolaire dans le bâtiment scolaire du 1^e degré (voir note explicative).

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte l'opération qui s'élève à :
 - salle informatique : 100 828.25 € HT
 - restauration : 182 291.93 € HT
- sollicite une aide financière au titre de la DDR 2006 d'un montant de :
 - salle informatique : 30 248.48 €
 - restauration : 54 687.58 €
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T (€)	Détail	Montant H.T. (€)	Taux
Salle informatique (52.49 m ²)	100 828.25	<u>Aides publiques obtenues :</u> DGE (total 147 888 €) Subvention parlementaire (total 115 000 €)	17 914.34 13 930.47	18 % 14 %
Restauration (104.20 m ²)	182 291.93	<u>Aides publiques sollicitées :</u> DDR 2006	30 248.48	30 %
		<u>Aides publiques obtenues :</u> DGE (total 147 888 €) Subvention parlementaire (total 115 000 €)	35 562.47 27 653.93	20 % 15 %
		<u>Aides publiques sollicitées :</u> DDR 2006	54 687.58	30 %
		Autofinancement (fonds propres, emprunt)	103 122.91	36 %
TOTAL	283 120.18	TOTAL	283 120.18	100%

- les travaux débiteront d'ici l'été 2006 pour se terminer courant 1^o semestre 2007.
- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire